

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



**BAS VAN STOKHOM, NEELKE DOORN, PAUL VAN TONGEREN
(ED), *PUBLIC FORGIVENESS IN POST-CONFLICT CONTEXTS*,
CAMBRIDGE, INTERSENTIA, 2012**

Christian Nadeau

Volume 26, Number 1, 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1068114ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1068114ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Nadeau, C. (2013). Review of [BAS VAN STOKHOM, NEELKE DOORN, PAUL VAN TONGEREN (ED), *PUBLIC FORGIVENESS IN POST-CONFLICT CONTEXTS*, CAMBRIDGE, INTERSENTIA, 2012]. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 26(1), 287–290. <https://doi.org/10.7202/1068114ar>

**BAS VAN STOKHOM, NEELKE DOORN, PAUL VAN
TONGEREN (ED), *PUBLIC FORGIVENESS IN POST-
CONFLICT CONTEXTS*, CAMBRIDGE, INTERSENTIA, 2012**

*Christian Nadeau**

Les contextes d'après-guerre ou ceux qui font suite à des périodes de dictature semblent peu favorables à la réconciliation ou, du moins, au rapprochement des parties impliquées. L'un des obstacles à la paix civile est la mémoire vive des conflits et des épisodes de violence qui génère le plus souvent colère et indignation. Il s'ensuit une grande difficulté pour les victimes de pardonner à leurs agresseurs. À supposer que cela soit possible, il est permis d'interroger la pertinence et la nécessité d'une telle chose. En outre, qui seront ceux qui pardonneront? Qui seront ceux qui imploreront pardon? Des individus? Des représentants de l'État? Des organisations? Dans cet ouvrage collectif, philosophes, politologues et théologiens s'interrogent sur la notion de pardon et entendent distinguer son sens politique, qui serait rattaché aux groupes, aux institutions et aux organisations, de son sens émotif qui se rapporte quant à lui aux individus et à leurs expériences personnelles.

Depuis les premières Commissions de Vérité et Réconciliation (CVR), comme celle qu'a connue l'Afrique du Sud au cours de la dernière décennie du XX^e siècle, la notion de pardon et de réconciliation reviennent de manière récurrente dans les travaux universitaires sur la justice transitionnelle. À cet effet, rappelons que la justice transitionnelle ne représente pas une approche strictement juridique, mais implique plutôt un ensemble de procédures dans le but de parvenir à la paix et à la justice en réponse à une période violente de conflits ou de répression politique. En reconnaissant les torts commis à l'égard des victimes tout en favorisant l'émergence de nouveaux liens de confiance entre les citoyens, la justice transitionnelle a pour tâche de reconstruire l'État de droit. Il s'agit de processus très importants, car s'ils sont couronnés de succès, ils permettent aux victimes de voir reconnaître leurs droits et d'apprendre la vérité sur les événements passés. Il s'agit en outre de processus complexes qui requièrent dès lors un travail sur plusieurs niveaux et ce, afin de réagir de manière adéquate au caractère structurel des violations perpétrées contre les droits les plus fondamentaux d'une partie de la population. Il est alors question de poursuites judiciaires, dont certaines sous supervision de la communauté internationale, de demandes de réparation matérielle et symbolique, en plus des CVR. La question du pardon se situe à la jonction de ces différents processus et se retrouve au cœur des recherches actuelles sur la justice transitionnelle, un domaine encore méconnu à la fois du grand public, mais aussi du monde universitaire.

L'Archevêque Desmond Tutu, président de la CVR d'Afrique du Sud, voyait dans le pardon la condition de possibilité d'un futur politique pour tous. Or, le pardon apparaît souvent comme une stipulation trop exigeante pour surmonter les périodes de

* Professeur agrégé, Université de Montréal, département de philosophie.

violence de masse. Le pardon pourrait même empêcher la justice puisqu'il s'oppose au châtement des coupables. Cette opposition possible entre pardon et justice soulève un grand nombre de questions de nature philosophique, politique, sociologique et même théologique. La plupart des réflexions proposées dans ce livre adopte la distinction proposée par Hannah Arendt dans *The Human Condition*¹, entre une conception individuelle du pardon – fondée sur le sentiment moral – et une conception politique dans laquelle le pardon se trouve dissocié tant de l'expérience émotive que de sa dimension spirituelle. Cette distinction sépare la conception « minimaliste » du pardon de la conception « maximaliste », la première défendant l'idée d'une réconciliation sans pardon et la seconde voyant dans celui-ci la condition de possibilité de la concorde. Ce qui compte notamment ici est l'importante réflexion d'Arendt sur la notion de responsabilité collective, une notion qui sous-tend les réflexions de l'ensemble de cet ouvrage collectif.

La première partie du livre est consacrée aux fondements philosophiques de la notion de pardon politique. Les deux premiers articles du livre sont peut-être les plus utiles, car ils éclairent pour ainsi dire l'ensemble des autres textes. L'article de la philosophe Trudy Govier, l'une des plus importantes spécialistes à l'heure actuelle des problèmes liés à la justice transitionnelle, au pardon et à réconciliation politique, explore de manière très intéressante les difficultés à concevoir un sens politique à la notion de pardon. Le pardon est généralement conçu comme une expérience personnelle au cours de laquelle une personne offensée pardonne à la personne l'ayant offensée. Si tel est le cas, le pardon dérive de la volonté arbitraire des individus et ne peut donc s'associer à une tentative de rebâtir les liens civiques de la communauté. D'un autre côté, le pardon octroyé par des autorités étatiques ou des organisations sans un réel consentement de leurs membres peut générer à son tour de nouvelles formes de ressentiment qui mettront en péril la paix civile. L'article d'Alice MacLachlan, professeure à l'Université York de Toronto dont la recherche porte essentiellement sur la question du pardon, interroge à nouveaux frais une question centrale de la philosophie des sciences sociales, soit celle du statut moral des agents collectifs. On peut en effet douter du caractère politique du pardon si on limite celui-ci à ses aspects émotionnels; les groupes, les organisations et les institutions étant incapables d'émotions. L'article de MacLachlan a le grand mérite de bien camper les principaux enjeux de cette question complexe.

Wouter Veraart, professeur de philosophie à l'Université d'Amsterdam, s'interroge quant à lui sur les notions que sont la mémoire et l'oubli ainsi que sur leur relation au pardon dans une perspective de traumatismes sociaux. Veraart expose de manière critique les obligations morales du pardon et en donne un exposé systématique, ce qui se révèle particulièrement utile. Ce sont également ces notions qui sont au centre des propos du philosophe Bert Van Roermund, de l'Université Tilburg, qui se penche quant à lui sur l'œuvre du regretté Paul Ricoeur. Erik Doxtader, professeur de rhétorique à l'Université de Caroline du Sud ayant déjà publié de nombreux travaux sur les CVR, notamment en Afrique du Sud, reprend le même type de questionnement à partir des œuvres de Jacques Derrida et de Hannah

¹ Hannah Arendt, *The Human Condition*, 2^e éd, Chicago, Chicago University Press, 1958 à la p 236.

Arendt, sans qu'il soit toujours très clair quant aux finalités recherchées. Nir Eskovits, philosophe à la Suffolk University de Boston, se penche pour sa part sur la notion de sympathie, telle que nous pouvons la retrouver au XVIII^e siècle chez Adam Smith : la sympathie est la capacité à pouvoir voir le monde dans la perspective d'autrui. On comprend aisément la valeur d'une telle notion pour la réconciliation et le pardon. Eskovits introduit le concept d'inséparabilité, lui-même fondé sur l'idée de proximité – la relation quasi obligée à autrui – inspirée de Kant et reformulée par Jeremy Waldron. L'inséparabilité exprime l'obligation de coexistence à l'intérieur d'une même région géographique et la nécessité de la sympathie pour parvenir à une telle fin. À titre d'exemple, Nir Eskovits s'intéresse aux relations entre Juifs israéliens et Arabes israéliens. Il s'agit d'un élément intéressant qui détonne un peu par rapport aux autres articles en raison de son appel à l'histoire des idées. La démarche d'Eskovits a en revanche le mérite de mieux faire comprendre des éléments souvent négligés des débats sur ces problématiques.

La seconde partie du livre se situe davantage dans la perspective des études de cas. Il est cependant plus difficile d'en évaluer la valeur normative, car les textes de cette deuxième partie sont volontairement plus descriptifs et ont surtout pour objectif d'exposer les défis politiques de la mise en œuvre des principes de la justice transitionnelle et des politiques mémorielles. Toujours en sollicitant l'œuvre d'Arendt, Catherine Guisan, professeure au Département de sciences politiques à l'Université du Minnesota, se penche sur trois épisodes historiques récents, soit les épisodes de la ratification du *Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier* (CECA)² en 1952 au tout début de la guerre froide, la CVR d'Afrique du Sud et l'absence de processus réel de réconciliation suite à la chute de Saddam Hussein en Irak. Margaret E. Smith sollicite une approche interdisciplinaire pour étudier les notions de victime, de vérité et de pardon politique en Irlande du Nord. Sanderjin Cells examine le rituel des excuses officielles par des autorités publiques, notamment celles du Canada et de l'Australie, en réponse aux exactions commises contre leurs communautés autochtones. Elle cherche à savoir à quel moment exactement ou dans quelles conditions il est possible de parler d'excuses officielles d'un État suite à des exactions majeures. Son article a le mérite de présenter des cas de figures concrets et bien documentés, ce qui permet une analyse plus fine de la question et montre toute la complexité du rapport de la théorie à la pratique. Annelies Verdoolaege, chercheuse au MIT de Boston, revient sur les CVR en Afrique du Sud et, plus précisément, sur les audiences des victimes. Les deux dernières contributions s'attardent aux dimensions religieuses du pardon. Stephen J. Pope, théologien au Boston College, s'intéresse au cas du Salvador où l'Église catholique continue de jouer un rôle important et où l'assassinat de l'archevêque Oscar Romero marque un moment clef de l'histoire récente du pays. Enfin, Robert Schreiter, théologien à la Catholic Theological Union de Chicago, examine les rapports complexes entre les interprétations politiques et religieuses du pardon.

² *Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier*, 18 avril 1951 [Non publié] (entrée en vigueur: 23 juillet 1952) [CECA].

Dans l'ensemble, cet ouvrage collectif a le grand mérite de faire le point sur la valeur et le sens du pardon dans un contexte de transition politique. En revanche, la clarté du lien entre les différents textes n'est pas toujours évidente, même si certaines thématiques ou certaines thèses, comme celles d'Hannah Arendt, constituent littéralement le fil d'Ariane du livre, sans que cela ne soit suffisamment explicite pour qu'il soit permis d'en déduire une idée forte. Il n'est du reste pas certain que les thèses d'Arendt, qui ont beaucoup vieilli et qui sont très peu claires, sont encore d'une réelle pertinence pour l'analyse de ces enjeux ou, du moins, ce livre n'en démontre pas suffisamment l'actualité. La majorité des textes présentés dans ce recueil laisseront le lecteur sur sa faim, car on peut y lire davantage l'amorce d'une analyse qu'une réflexion aboutie. Par contre, sa lecture peut s'avérer très instructive pour qui connaît mal ou peu ce domaine d'études. Le lecteur s'étonnera du peu de cas faits par rapport au très grand nombre de travaux en philosophie des sciences sociales publiés depuis une vingtaine d'années, en particulier aux États-Unis et en Angleterre. Il existe maintenant une littérature considérable dans le domaine de la théorie de la justice transitionnelle et, plus précisément, sur les enjeux de mémoire et de pardon en situation de post-conflit, sujet qu'il aurait été pertinent de mieux exploiter. Il faut enfin déplorer l'absence d'un index *nominum* et *rerum*, rendant ainsi difficile l'utilisation ou la recherche d'une citation, ce qui est pour le moins étonnant pour un ouvrage savant de ce genre.